

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2021-1133
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 31 mai 2021, le conseil a adopté le règlement **N° 2021-1133** modifiant règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- modifier la grille des spécifications de la zone « 2086 » afin d'y ajouter la classe d'usages « Habitation de haute densité (H-3) » à structure isolée de 8 à 12 logements en projet intégré, et d'y définir les normes d'implantation;
- modifier l'article 61 intitulé « EXPLOITATION CONTRÔLÉE DU SOL ET DU SOUS-SOL (N-3) » afin d'y ajouter l'usage « 8560 – Carothèque »;
- créer la zone « 5123 » du côté nord du boulevard Rideau, à même une partie de la zone « 5085 » à son extrémité ouest, et ce, afin de permettre la requalification de bâtiments industriels existants;
- créer la grille des spécifications de la nouvelle zone « 5123 » afin d'y définir les usages autorisés, à partir de la grille des spécifications de la zone « 5085 », en y ajoutant les usages spécifiquement permis « 6590 - Administration d'entreprise, d'industrie et siège social » et « 8560 – Carothèque » et d'y définir les normes d'implantation.

Le règlement N° 2021—1133 est entré en vigueur le 9 juillet 2021 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9^e jour du mois de juillet 2021
et publié le 21 juillet 2021



Angèle Tousignant, greffière